

# AUTORISATION POUR VENIR CHERCHER UN ENFANT

- 7 -

A l'école, les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes en ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom de ces personnes, leur lien avec l'enfant (si vous le souhaitez) et si possible un numéro de téléphone.

En dehors de ces autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer l'enfant.

Dans tous les cas, les personnes autorisées devront avoir été présentées à l'école (ou prévoir une carte d'identité).

Nous, soussignés, .....

Père, mère, responsable légal (1) de l'enfant .....

autorisons les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher notre enfant.

Nom des personnes autorisées	Lien avec l'enfant (grand-mère, voisin, oncle,.....)	Téléphone (si possible)

(1) Rayer les mentions inutiles

A ..... le .....

**Signature des deux parents**
